

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

18^e session

Genève : 27 janvier au 07 février 2014

Examen périodique universel

de la Slovaquie

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, le 3 février 2014

M. le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation slovaque présente pour le deuxième passage à l'Examen Périodique Universel sous l'égide de M. **PETER JANDRČIČ**, *Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et Européennes.*

Ma délégation a relevé avec intérêt les dernières évolutions opérées par la Slovaquie en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, à l'image de la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010.

Aussi, la mise en place en 2012 du Bureau du Plénipotentiaire du Gouvernement pour les minorités nationales et de la Stratégie d'intégration des ROM pour la période allant jusqu'à 2020 sont, de notre avis, deux initiatives très louables.

Nous encourageons la Slovaquie pour intensifier les efforts visant la mise en place de la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, qui est en cours d'élaboration actuellement.

Toutefois, la montée de quelques formes de la discrimination raciale dans le pays et l'accès de certains leaders connus pour leurs positions anti-roms à des postes clés de l'administration locale représentent une sérieuse source d'inquiétude.

Ma délégation souhaite, très respectueusement, présenter à son homologue slovaque les deux recommandations suivantes :

1- Ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,

2- Poursuivre les efforts visant à réaccréditer le Centre national slovaque des droits de l'homme en tant qu'institution nationale des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.

Je vous remercie.